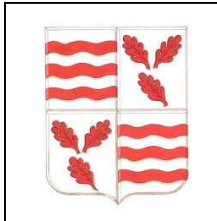
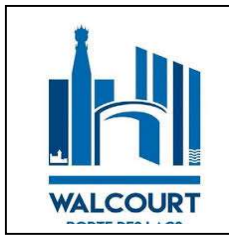


REGLEMENT RS CLEMENCE



www.r-ac.be
jauquetsteverac@gmail.com

16 et 17 Mai 2020



Club organisateur	Responsable Auto Club
N° d'entreprise	0839.297.844
Epreuve	Rallye sprint « Soutenons Clémence »
Visa ASAF n°	55
Date	16 et 17 Mai 2020

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	
Rue	Allée du 125 ^{ème} régiment d'Infanterie
Ville	5650 Walcourt
GPS	50°15'17.29"N 4°25'48.19"E

Règlement particulier

!!! ATTENTION !!!

A partir du 1er juillet 2020, la cagoule, les gants et les chaussures homologués FIA seront obligatoires. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site internet ou sur la page Facebook de la Fédération

www.asaf.be http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an_2020_001_preavis_equipement_participants.pdf

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1994 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1994, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution, même non implantés avant le 31 décembre 1994, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la même marque que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c)** ci-dessous).**

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.**

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des contrôles de cylindrée et de brides pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).**

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications".

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaisances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

31 Mars 2020	20h00	Parution du règlement
2 Avril 2020	08h00	Date de début des engagements
8 Mai 2020	12h00	Date de clôture des engagements à droits simples
13 Mai 2020	18h00	Attribution des numéros
14 Mai 2020	20h00	Affichage des numéros sur le site du club www.r-ac.be
16 Mai 2020	12h00	Ouverture de la permanence
	12h00	Ouverture des vérifications administratives
	12h00	Début des reconnaissances
	13h00	Ouverture des vérifications techniques
	16h45	Fermeture des vérifications administratives
	17h00	Fermeture des vérifications techniques
	20h00	Fin des reconnaissances
17 Mai 2020	06h30	Début des reconnaissances
	06h30	Ouverture des éventuelles V.A et V.T (complémentaires)
	07h00	Fermeture des V.A. et V.T (complémentaire et fin des engagements à droits majorés)
	07h30	Fin des reconnaissances
	07h45	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	07h50	Ouverture du parc fermé
	08h15	Officialisation de la liste des voitures qualifiées
	08h30	Départ du PF de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 1
	10h45	Départ du PF de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 2
	13h10	Départ du PF de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 3
	15h35	Départ du PF de la 1 ^{ère} voiture pour le tronçon 4
	16h33	Rentrée de la 1 ^{ère} au parc fermé d'arrivée
60' au maximum, après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux		
30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALISES		
30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats		

DIRECTION DE COURSE

Organisation générale	Jauquet Steve	Lic. ASAF : 301
Directeur de Course	Jauquet Florian	Lic. ASAF : 296
Directeur de Course adjoint	Verbruggen Didier	Lic. ASAF : 303
Directeur de Course adjoint	Vanesse Didier	Lic. ASAF : 356
Directeur de sécurité	Jauquet Nicolas	Lic. ASAF : 302
Directeur de sécurité adjoint	Francois Vincent	Lic. ASAF : 293
Directeur de sécurité adjoint	Fauvergene Frédéric	Lic. ASAF : 297
Secrétaire du meeting	Jauquet Alain	Lic. ASAF : 300
Secrétaire du meeting adjoint	Pereaux Sophie	Lic. ASAF : 299
Relations avec les concurrents	Keppens Eric	Lic. ASAF : 230
Service médical	CRS	
Ambulances	Ambulance	
Responsable du Parc Fermé	Responsable Auto Club	
Responsable de l'ES	Modave Louis	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité	Gobeaux Frédéric	Lic. CAS : 22200

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Président de Collège des CS	Vanderlin Pierre	Lic. ASAF : 113
Membres	Walbrecq Laurent	Lic. ASAF : 022
Président de Collège des CT	Gilbert Georges	Lic. ASAF : 973
Membres	Derenne Didier	Lic. ASAF : 881
Membres	Frankx Bastien	Lic. ASAF : 236
Membres	Bernard Alain	Lic. ASAF : 965
Membres	Deleersnijder Laurent	Lic. ASAF : 360
Membres	Libois Didier	Lic. ASAF : 863
Secrétaire	Catoul Marie Luce	Lic. ASAF : 964
Secrétaire	Geert Elodie	Lic. ASAF : 921
Observateur de l'ASAF	Liegeois Jules	Lic. ASAF : 937
Inspecteur Sécurité	Greuse Daniel	Lic. ASAF : 209
Inspecteur Sécurité Stag.	Naignot Noel	Lic. ASAF : 320

PERMANENCE

<u>Avant et après le meeting</u>		
Jauquet Steve	Rue Fond de la chapelle 11 5620 Florennes	<u>Entre 18h00 et 20h00</u> 0479/734 794
	jauquetsteverac@gmail.com	
	Jauquet-steve@hotmail.com	
Pendant le meeting		
Jauquet Nicolas	Allée du 125 ^{ème} régiment d'Infanterie à Walcourt	0493/99 47 45

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte	
Hall omnisport de Walcourt	Allée du 125 ^{ème} régiment d'Infanterie

ORGANISATION

Art 1 – DEFINITION

Les 16 et 17 Mai 2020, une épreuve dénommée « Rallye sprint Soutenons Clémence ».

Comptant pour les championnats et challenges suivants :

Championnats :	
Fédération Wallonie – Bruxelles	CSAP Hainaut
CSAP Brabant	CSAP Luxembourg
Challenges :	
Des bourlingueurs de l'ASAF	De la CSAPH
Corsa Cup	

Sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art 2 - PARCOURS

Le Rallye sprint se disputera sur une étape spéciale en ligne d'une longueur de 12,050 Kms , revêtue à 100% et sur 13.115 kms de liaisons, à parcourir 4fois, soit au total 100,660 kms dont 48.200 kms d'ES.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les Divisions 1/2/3/4.

(Voir ART.7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR).

Art 3 – ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1/2/3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.

Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo.

Art 4 – NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1 DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1/2/3/4, PH Classic et PH S/R (Voir ART 9.2 du RSG et Art 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.2 DIVISIONS FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée, ici. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3 REMARQUES IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Art 5

A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art.9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « vérifications » adéquate et du formulaire « Photocopies des licences », devra parvenir :

Par voie postale	RAC/Jauquet F Rue de la station 40 6440 Froidchapelle
Par mail	engagementtrefle@gmail.com
En ligne	https://forms.gle/A59RpxpHfrSzzoZ88

Pour, au plus tôt, le 2 Avril 2020 et au plus tard le 8 Mai à 12h00

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 10 Mai 2020 à 12h00. Attention aux délais bancaires !

Numéro de compte	BE37 7320 2660 4828
Intitulé	Responsable Auto Club
Communication	Nom pilote / Nom copilote / division / classe

Le montant de l'engagement est fixé à :

155 €	Divisions 1/2/3 PH Classic et PH S/R
190 €	Division 4
110 €	Division Histo-Démo

*****Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera obligatoirement majoré de 20%(RSG, Art. 9.1-b),**

Soit une augmentation de :

31 €	Divisions 1/2/3 PH Classic et PH S/R
38€	Division 4
22 €	Division Histo-Démo

Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement

B) REMBOURSEMENTS

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint.

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation.

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou

inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus, au point 5 A.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu :	Le 13 Mai à 18h00
L'affichage de la liste des numéros aura lieu :	Le 14 Mai à 20h00 sur le site du club www.r-ac.be

Ordre de départ :

PROV'HISTORIC'S	—————▶	DIV 1/2/3/4	—————▶	HISTO DEMO
-----------------	--------	-------------	--------	------------

Art 6 – ASSISTANCE – RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance	Zoning de Chastrès , Rue des Linaires , 5650 Walcourt
--------------------------------	---

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€

Situation de la zone d'assistance avant la ES	Rue des Roses , 5650 Walcourt
---	-------------------------------

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

Situation :	Rue de Tivoli 1 , Walcourt (entre le PF et ES)
-------------	--

Art 7 – RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » :

Le samedi 16 Mai	Entre 12h00 et 20h00
Le dimanche 17 Mai	Entre 06h30 et 07h30

Lors des reconnaissances, **LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.**

Art 8 – PARC FERME

Situation du parc fermé	Allée du 125 ^e Régiment d'Infanterie , 5650 Walcourt
Accessible le	17 Mai à 7h50 par convocation

Art 9 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 16 Mai entre 12h00 et 16h45 et, pour les équipages n'ayant pas pu se présenter le samedi, **uniquement en accord avec la Direction de Course**, le dimanche 17 Mai entre 06h30 et 07h00

Situation	Hall omnisport de Walcourt, Allée du 125 ^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt
-----------	--

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €), "TP-B" , "TP-A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant **pour solliciter le "TP-." obligatoire requis** (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON. Ces licences et "TP" étant **STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", à la **condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP" requis)**,

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démon, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art 10 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le samedi 16 Mai entre 13h00 et 17h00 et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci. Un mail sera envoyé à jauquetsteverac@gmail.com pour le passage le dimanche.

Les vérifications techniques se déroulent : Hall omnisport de Walcourt, Allée du 125^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt

Les participants de la Division Histo Démon prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent lors du passage aux VA

Lieu des éventuelles des VT finales : Hall omnisport de Walcourt, Allée du 125^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt

Art 11- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art 12- OBLIGATION, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Hall omnisport de Walcourt, Allée du 125^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt

Art 13- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :

30 minutes après l'officialisation des résultats, au Hall omnisport de Walcourt, Allée du 125^e Régiment d'Infanterie, 5650 Walcourt

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

Art 14- DIVERS

Road Book assistance	Oui avec les documents pilotes
Panonceaux « assistance »	Non
Programme	Oui au centre de l'épreuve
Restauration	Oui au centre de l'épreuve
Logement	www.walcourt.be www.froidchapelle.be

Art 15- LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy	Lic n° 311	26/02/2020	CSAP Hainaut
Bario Katty	Lic n° 11	24/02/2020	ASAF

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Greuse Daniel	Lic n° 209	27 Janvier 2020	Inspecteur sécurité
Naignot Noel	Lic n° 320		Inspecteur sécurité Stag

Club organisateur : Responsable Auto Club					N°	
Epreuve : RS. Soutenons Clémence			Date : 16 et 17 Mai 2020			
Bulletin d'inscription à renvoyer du 2 Avril 2020 au 10 Mai 2020 à RAC/ Jauquet Florian , Rue de la station 40 6440 Froidchapelle ou engagementtrefle@gmail.com...						
Engagement reçu le :	/ /	Paiement reçu le :	/ /	Div. :	Cla :	Ordre de réception

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)						
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme
..... / « »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :	
Code postal :		Localité :				
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.						
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :		
ASAF		VAS			N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN
	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)						
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme
..... / « »			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :	
Code postal :		Localité :				
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :		
ASAF		VAS			N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN
	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1, 2, 3, 4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !
 J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
 Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

 Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Epreuve : RS Soutenons Clémence		N°
Date : 16 et 17 Mai		
VERIFICATIONS		
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document. <i>Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES</i>		
Signature du pilote	Signature du copilote	
PILOTE/CONDUCTEUR		
Nom : pseudonyme : Si / Prénom : Signature		Signature
« » / « »		
Prov.	ASAF	VAS
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
N° Licence		Type
COPILOTE/PASSAGER		
Nom : pseudonyme : Si / Prénom : Signature		Signature
« » / « »		
Prov.	ASAF	VAS
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV
	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
N° Licence		Type
VOITURE		
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis
		Cyl. Div. Cla.
		CC
Compagnie d'assurance :		Police n° :
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR		
N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

